



folatecoere.fr



Fiches d'emploi & Classification

Malgré les recommandations faites par **FO** à plusieurs reprises à la Direction depuis le début d'année 2023, le déploiement des fiches descriptives d'emploi et des cotations associées se font trop tardivement.

De plus, ce changement, qui interroge et inquiète les salariés à juste titre, nécessite un accompagnement digne de ce nom.

De son côté, **FO** fait son maximum depuis de nombreux mois pour accompagner du mieux possible les salariés (formation des élus, plaquettes informatives, présentation aux salariés en « petit-groupe », etc ...).

D'autant plus qu'en parallèle, **FO** continue de travailler au maintien des acquis sociaux et ne peut que regretter le manque d'avancement significatif sur ces sujets (ancienneté non-cadre, maintien des usages, bénéfices associés aux statuts 270, 335, 400, forfaits heures, forfaits jours, ...)

Le partage des fiches descriptives d'emploi ainsi que leurs cotations et classifications fournies en accompagnement vont se poursuivre sur les prochains jours pour l'ensemble des salariés.

Après la remise de ces éléments, dans un délai d'un mois :

- Si le salarié est en désaccord avec le contenu de sa fiche d'emploi, il est invité à se rapprocher de son manager.
- Si le salarié est en désaccord avec sa cotation et sa classification, il est invité à échanger avec son responsable de secteur des ressources humaines ou à écrire à RHinfo@latecoere.aero.

Il sera demandé au salarié en contrepartie de signer la remise en main propre de cette fiche informative. **L'absence de signature n'aura aucun impact pour le salarié.**

FO reste mobilisé à vos côtés et se tient à votre disposition si besoin.

Site web: <http://folatecoere.fr/>

Email: syndicat.fo.latecoere@latecoere.aero

Contacts :

Stéphane Faget

David Castaing

Jean-Michel Couget

06 21 05 17 64

06 35 14 37 72

05 67 73 4373



folatecoere.fr

Tract imprimé par nos soins avec notre propre imprimante



Accord de Télétravail : une initiative de **FO**

Grâce à l'intervention déterminante de **FO**, l'accord relatif au télétravail chez LATECOERE a été amélioré pour s'adapter aux besoins changeants des salariés.

Les nouveaux droits obtenus par **FO** :

Salariés RQTH et aidants :

FO a réussi à assouplir les conditions de présence en entreprise pour les salariés reconnus comme travailleurs handicapés (RQTH) et les aidants. Cela signifie qu'ils ont désormais la possibilité de réduire la fréquence à laquelle ils doivent se rendre physiquement au travail, favorisant ainsi leur équilibre entre vie professionnelle et personnelle.

Salariées enceintes :

FO a négocié la possibilité pour les salariées enceintes d'augmenter le nombre de jours de télétravail, conformément à l'avis favorable de la Médecine du travail et à l'approbation des Ressources Humaines. Cette mesure vise à garantir leur confort et leur bien-être pendant leur grossesse.

Circonstances exceptionnelles :

FO a également obtenu le droit au télétravail en cas de circonstances exceptionnelles telle qu'une menace d'épidémie, cas de force majeure, intempéries, difficultés de transport, pic de pollution, ..., assurant ainsi la continuité du travail dans des circonstances imprévues.

FO, en tant que créateur de nouveaux droits pour les salariés de LATECOERE, incarne la modernité et l'engagement en faveur d'un environnement de travail plus flexible, plus réactif et adapté aux besoins des employés.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter vos représentants **FO.**

Site web:	http://folatecoere.fr/	Email:	syndicat.fo.latecoere@latecoere.aero
Contacts :			
Stéphane Faget	David Castaing	Jean-Michel Couget	
06 21 05 17 64	06 35 14 37 72	05 67 73 4373	